

CONDITIONS GÉNÉRALES DE BANQUE

CANEVAS DE CONDITIONS DE BANQUE APPLICABLES A LA CLIENTELE ORABANK MALI

I. CONDITIONS GÉNÉRALES DU COMPTE	
1.1 – CONDITIONS D’OUVERTURE ET DE CLÔTURE DU COMPTE	
1.1.1 – Ouverture de compte (avec remise de la Convention de compte)	
1.1.1.1 – Compte chèques	
1.1.1.1.1 Compte courant particulier	Franco
1.1.1.1.2 Compte courant société	Franco
1.1.1.1.3 Compte courant entreprise individuelle	Franco
1.1.1.1.4 courant administration publique	Franco
1.1.1.1.5 Compte courant profession libérale	Franco
1.1.1.1.6 Compte courant retraité	Franco
1.1.1.1.7 Compte courant microfinance	Franco
1.1.1.1.8 Compte courant diaspora	Franco
1.1.1.1.9 Compte courant association, ONG et assimilées	Franco
1.1.1.10 – Dépôt à terme	10 000 000
1.1.1.12 – Compte d’épargne	
1.1.1.2.1 Compte d’épargne particulier	10 000
1.1.1.2.2 Compte d’épargne diaspora	50 000
1.1.1.2.3 – Compte d’épargne retraite (particuliers)	25 000
1.1.1.2.4– Plan Epargne Dynamique (PED)	Min FCFA 50 000
1.1.1.2.5 – Plan Epargne Logement (PEL)	Min FCFA 50 000
1.1.1.2.6 – Compte à terme (particulier, société, ONG et Associations)	10 000 000
1.1.2.1 – Clôture de compte	
1.1.2.1.1 Particuliers	Franco
1.1.2.1.2 Société	Franco
1.1.2.1.3 A l’initiative de la banque	Franco
1.1.2.1.4 –Dépôt à Terme	Franco
1.1.2.1.5 – Compte d’épargne	Franco
II - SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DES COMPTES	
2.1- GESTION DU COMPTE	
2.1.1 – Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1 – Commission de plus fort découvert	0.05%
2.1.1.2 – Commission de mouvement débit (tout type de comptes courants)	0.03%
2.1.1.3 – Intérêts débiteurs sur compte autorisé	TMM+7,5
2.1.1.4 – Intérêts débiteurs sur compte non autorisé	TMM + 10
2.1.1.4.2 – Intérêts débiteurs au-delà de l’autorisation	TMM +7,5, avec pénalité de 2,5%
2.1.1.5 – Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	
2.1.1.5.1 comptes chèques	
2.1.1.5.2 Compte courant particulier	1 500
2.1.1.5.3 Pack Utilité	2 000
2.1.1.5.4 Pack Confort	5 000
2.1.1.5.5 Pack Exclusif	15 000
2.1.1.5.6 Compte courant société	5 000
2.1.1.5.7 Compte courant entreprise	5 000
2.1.1.5.8 Compte courant administration publique	5 000
2.1.1.5.9 Compte courant microfinance	5 000
2.1.1.5.10 Compte courant association, ONG	5 000
2.1.1.5.11 Compte chèque retraité (retraité)	1 000
2.1.2 – Relevés de compte (tarifs par mois)	
2.1.2.1 – Mensuel	Franco
2.1.2.2 – A la demande par mois (de plus de 3 mois)	1 000 par page
2.1.2.2.1 – Relevé récapitulatif des frais annuels	Franco
2.1.3 – Attestation	
2.1.3.1 – Attestation confirmation de solde	30 000
2.1.3.2 – Attestation d’engagement bancaire	25 000
2.1.4 – Attestation bancaire	50 000
2.1.5 – Attestation de non engagement	25 000
2.1.5.1 – Attestation de non imputation	Franco
2.1.6 – Frais pour procuration	5 000
2.1.7 – Attestation de virement permanent	10 000
2.1.8 – Conditions créditices	
2.1.8.1 – Intérêts créditeurs pour les comptes d’épargne simple	3,5% par an entre 25 000 et 10 000 000 • Jusqu’à 5 000 000 décaissalés
2.1.8.2 – Intérêts créditeurs pour le plan épargne dynamique	3,75% pour la 1ere année, 4% pour la 2eme année et 4,25% à partir de la 3eme année
2.1.8.2.1 – Durée du plan épargne dynamique	3 ans (Renouvellement 1 fois)
2.1.8.2.2 – Plan rémunéré du plan épargne dynamique	10 000 000
2.1.8.3 – Intérêts créditeurs sur compte épargne dans les packs	3,75% l’an
2.1.8.4 – solde minimum compte épargne	25 000
2.1.8.5 – taux intérêt sur dépôt à terme	Négociable sur la base de la durée et du montant supérieur à xof 10 millions
2.1.8.6-Durée	Durée supérieure à 12 mois
2.2- MOYENS DE PAIEMENT	
2.2.1 – Chèques	
2.2.1.1 – Délivrance de chéquier avec l’hologramme en 3 jours ouvrés	Formule 25 : FCFA 2 500 Formule 50 : FCFA 3 500 Formule 100 : FCFA 5 000
2.2.1.2 – Lettre-chèques	Lettre chèque 50 : FCFA 3 500 •Lettre chèque 100 : FCFA 5 000
2.2.1.3 – Chèques de guichet	2 000
2.2.1.4 – Certification de chèque	Client et non client : 5 000
2.2.1.5 – Frais pour annulation chèque de banque	10 000
2.2.1.6 – Opposition sur feuillet par l’émetteur	1 000/ feuillet
2.2.1.7 – Opposition sur chéquier par l’émetteur	1 cheque : 5 000 HT • 2 ou plus : 10 000 HT
2.2.1.8 – Frais de destruction de chéquier	5 000
2.2.1.9 – Frais de rejet impayé à la suite de l’absence ou insuffisance de provision (chèque de la place)	10 000
2.2.1.10 – Expédition de chéquier à domicile (pli simple)	5 000
2.2.1.11 – Expédition de chéquier à domicile (pli recommandé)	N/A
2.2.1.12 – Autres réclamations dans la catégorie des oppositions	5 000
2.2.2 – Cartes bancaires	
2.2.2.1 – Renouvellement/Cotisation annuelle :	
2.2.2.1.1 – Carte privative	N/A
2.2.2.1.2 – Carte interbancaire internationale (avec VISA)	Carte Visa prépayée 5 000 • Carte Visa Classique 10 000 Carte Visa Business 90 000 • Carte Visa Premier 90 000
2.2.2.3 – Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	Carte Visa prépayée 5 000 • Carte Visa Classique 10 000 Carte Visa Business 90 000 • Carte Visa Premier 90 000
2.2.2.4 – Frais de confection de carte en urgence	Carte Visa Classique 10 000 • Carte Visa Business 90 000 Carte Visa Premier 90 000
2.2.2.5 – Frais de rectification de carte (sauf defectuosité)	Carte Visa Classique 10 000 • Carte Visa Business 45 000 Carte Visa Premier 45 000
2.2.2.6 – Rédition du code confidentiel	5 000
2.2.2.7 – Demande d’autorisation pour dépassement plafond de la carte bancaire	5 000
2.2.2.7.1 – par le client : perte ou vol	Franco
2.2.2.7.2 – par la banque : usage abusif (particulier)	Franco
2.2.2.7.3 – par la banque : usage abusif (Société)	Franco
2.2.2.8 – Frais de non restitution de carte en exposition/usage abusif	Franco
2.2.2.9 – Frais d’interdiction d’utilisation de carte	Franco
2.2.2.10 – Mise sur surveillance : plafond à zéro	Franco
2.2.2.11 – Mise sur surveillance : contrôle de solde	Franco
2.2.2.12 – Expédition à domicile : frais d’envoi minimum	Communiquer selon le pays d’expédition
2.2.2.13 – Ouverture de dossier de fraude	Franco
2.2.2.14 Demande solde GAB ORABANK/client ORABANK	Franco
2.2.2.15 – Retrait d’espèces dans les DAB	Franco
2.2.2.15.1 – Dans la zone UEMOA	500
2.2.2.15.2 – Hors Zone UEMOA	5% HT sur les cartes classiques avec min 2 500 XOF 7% HT sur les cartes prépayées, business et gold
2.2.2.15.1.3 Retrait GAB ORABANK/client ORABANK	Franco
2.2.2.15.1.4 Retrait GAB zone UEMOA/client ORABANK	500
2.2.2.15.1.5 Retrait GAB zone UEMOA/carte non ORABANK	500
2.2.2.16.2 – Paiements	
2.2.2.15.2.1 – Dans la zone UEMOA	Franco
2.2.2.15.2.2 – Hors Zone UEMOA	2% HT
2.2.2.15.3 – Plafond mensuel carte de débit	10 000 000 XOF 2 000 000 XOF
2.2.2.16 – Frais de recharge de la carte prépayée	1% TTC du montant rechargé avec un min de 1000 XOF
2.2.3 – Virements et Prélèvements	
2.2.3.1 – Virements	
2.2.3.1.1 – Virement interne reçu ou émis (de compte à compte)	Franco
2.2.3.1.2 – Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	National : 500
2.2.3.1.3 – Virement dans l’UEMOA (STAR-UEMOA)	Régional : 2 000
2.2.3.1.4 – Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	0.06%
2.2.3.1.5 – Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	2 000
2.2.3.1.6 – Mise en place de Virement Permanent local ou autre	Mise en place Franco, 500 pour bénéficiaire autre banque
2.2.3.1.7 – Modification de Virement Permanent	Franco
2.2.3.1.7.1 – Commission sur virement	N/A
2.2.3.1.8 – Remise de Virement (support télétransmission)	Franco
2.2.3.1.9 – Mise à disposition de fonds	Cf tarification MAAD
2.2.3.2 – Prélèvements	
2.2.3.2.1 – Mise en place de l’autorisation de Prélèvement	Franco
2.2.3.2.2 – Frais d’opposition sur avis de Prélèvement	Franco
2.2.3.2.3 – Emission de Prélèvement par une entreprise	Franco
2.2.3.2.4 – Paiement d’un Prélèvement	Franco
2.2.3.2.5 – Remise d’avis de prélèvement (support télétransmission)	Franco
2.2.3.2.6 – Frais de prélèvement impayé (sans provision)	10 000
2.2.3.2.7-Frais de forçage	0 à 200 000 : 500 HT • 200 000 à 500 000 : 1 250 HT Au-delà de 500 000 : 0,25% min 5 000 max 100 000 (voir SBA)
2.2.3.3 – Effets de commerce	
2.2.3.3.1 – Frais sur paiement d’effets	Franco
2.2.3.3.2 – Frais d’encaissement sur effets	0,3% min 5 000, max 50 000
2.2.3.3.3 – Frais de protêt	5 000
2.2.3.3.4 – Escompte de chèque crédit immédiat	Escompte 0,2% min 5 000, max 50 000
2.2.3.3.5-Encaissement d’effet domicilié à Drabank	2 500
2.2.3.3.6-Encaissement effet non domicilié à Orabank	10 000
2.2.3.3.7 Acceptation d’effet	Franco
2.2.3.3.8- Provoation d’effet	10 000
2.2.3.3.9- Impayé sur effet (retourné impayé)	Interne : Remettant franco/Tire 10 000 • Compense : 15 000
2.2.3.3.10-Frais de modification	Franco
2.2.3.3.11- Frais de suppression	Franco
III - SERVICES BANCAIRES	
3.1 – DATES DE VALEURS APPLIQUÉES	
3.1.1.1 – Versement d’espèces	J
3.1.1.2 – Versement d’espèces et virement sur compte d’épargne	1er jour de la quinzaine suivant l’opération
3.1.1.3 – Retrait d’espèces et virement d’un compte courant	J
3.1.1.4 – Retrait d’espèces et virement d’un compte d’épargne	Dernier jour de la quinzaine précédant l’opération
3.1.2 – Remise à l’encaissement de chèque	Crédit au plus tard le premier jour ouvré, suivant celui de l’encaissement
3.1.3 – Virement interne (de compte à compte)	
3.1.4 – Virement interbancaire reçu	Franco
3.1.5 – Rejet de chèque	Frais chèques rejetés compense : Tire 10 000 HT
3.1.8 – Demande d’opposition	1 cheque : 5 000 HT 2 ou plus : 10 000 HT
3.1.7-Frais de demande de solde	
3.1.8- Emission swift MT103 réseau Orabank	Clients : 5 000 HT com transfert
3.1.9- Emission hors réseau Orabank	Clients : Com transfert 0,20% min 5 000, max 30 000. Frais de dossiers 5 000. Frais telex 12 000 Non clients : Com transfert 0,25% min 10 000, max 40 000. Frais dossiers 10 000. Frais telex 12 000
3.1.10- Emission MT102	Franco
3.1.11- RTGS reçu	Franco

IV – AUTRES SERVICES (divers)	
1.1 – CONDITIONS D’OUVERTURE ET DE CLÔTURE DU COMPTE	
4.1. – Délivrance d’attestation bancaire (compte/solde) Audit-Contrôle	30 000
4.2 – Réclamation Clients :	Franco
4.3 – Frais d’ouverture de dossier de succession	5 000
4.4 – Frais d’ouverture dossier recouvrement	Franco
4.5 – Frais relatif saisie-arêt/avis à tiers détention ou opposition administrative	10 000
4.6- Demande de la copie des pièces archivées	5 000 par pièce

V – SERVICE DE BANQUE A DISTANCE	
5.1 – GESTION INTERNET, TÉLÉPHONE MOBILE (PAR TYPE DE PRODUIT ADOSSE)	
4.1. – Délivrance d’attestation bancaire (compte/solde) Audit-Contrôle	2 000
5.2 – Virement électronique vers un autre établissement bancaire	500
5.3 – Transferts de fichiers WEB (à partir des systèmes de paiement)	Franco
5.4 – Service SMS banking	Franco
5.5 – Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile	Compte Particulier : 2 000 •Compte Société : 5 000
5.5.1 – Souscription à KEAZ	Compte Particulier : Franco •Compte Société : Franco
5.6 – Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	Franco

VI – GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT	
6.1- LETTRE DE DÉCLARATION À LA CIP	
6.2 – FRAIS DE REJET DE CHÈQUE IMPAYÉ SUITE ABSENCE OU INSUFFISANCE DE PROVISION	10 000

V – SERVICE DE BANQUE A DISTANCE	
9.1 – ACHAT ET VENTE DE BILLETS DE BANQUE /EUR	
9.2- DOLLAR ET AUTRE DEVISE	1% pour client et 2% pour les non clients Cours acheteur du jour
9.3- VENTE EURO	1% pour client et 2% pour les non clients Cours vendeur du jour
9.4- VENTE DOLLAR	
9.5-RETRAIT ESPÈCES DATE DE VALEUR	J place Bamako
9.6-VERSEMENT D’ESPÈCES DATE DE VALEUR	J place Bamako

VI – GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT	
10.1 – GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE	
10.2- LES PRODUITS IARD	Suivant tarification des assureurs Tarification suivant conventions signées avec les assureurs

IX – OPERATIONS DE CHANGE	
9.1 – ACHAT ET VENTE DE BILLETS DE BANQUE /EUR	
9.2- DOLLAR ET AUTRE DEVISE	1% pour client et 2% pour les non clients Cours acheteur du jour
9.3- VENTE EURO	1% pour client et 2% pour les non clients Cours vendeur du jour
9.4- VENTE DOLLAR	
9.5-RETRAIT ESPÈCES DATE DE VALEUR	J place Bamako
9.6-VERSEMENT D’ESPÈCES DATE DE VALEUR	J place Bamako

X – ASSURANCES	
10.1 – GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE	
10.2- LES PRODUITS IARD	Suivant tarification des assureurs Tarification suivant conventions signées avec les assureurs

XI – OPERATIONS DE CREDIT	
11.1 – CRÉDIT DE TRÉSORERIE ET PRÊT À LA CONSOMMATION (TAUX D’INTERÊT À DÉTERMINER PAR RAPPORT AU TMM+MARGE)	
11.2 – AUTRES CRÉDITS À COURT TERME (TMM +MARGE)	TMM+10%
11.3 – DÉCOUVERT EN COMPTE NON CONVENU OU NON FORMALISÉ (TMM +MARGE)	TMM+10%
11.4 – DÉCOUVERT EN COMPTE CONVENU ET FORMALISÉ (TMM +MARGE)	TMM+10%
11.5 – CRÉDITS À L’HABITAT	TMM+3%
11.5.1 – MOYEN TERME (TMM +MARGE)	TMM+10%
11.6 – MAIN LÈVÉE HYPOTHÉCAIRE PARTIELLE OU TOTALE (HORS FRAIS NOTARIAIRES ET D’ENREGISTREMENT)	Franco
11.7 – AVENANT SUR CONTRAT DE PRÊT (HORS FRAIS NOTARIAIRES ET D’ENREGISTREMENT)	Franco
11.7.1 – MODIFICATION SIMPLE (DATE D’ÉCHÉANCE, N° DE COMPTE OU PÉRIODICITÉ)	Franco
11.8 – MODIFICATION DE TAUX AVEC RÉDITIION DU TABLEAU D’AMORTISSEMENT	Franco
11.9 – AUTRE MODIFICATION NECESSITANT UNE RÉDACTION D’ACTE	Franco
11.10 – DEMANDE DE DÉCOMPTÉ FACTURE CERTIFIÉE	TMM+10%
11.11 – DEMANDE D’ÉDITION DE TABLEAU D’AMORTISSEMENT	Franco
11.12 – FRAIS D’ÉCHÉANCE IMPAYÉE (PENALITÉS SUPPLÉMENTAIRES)	Max 2%
11.13 – FRAIS D’ÉTUDES DES DOSSIERS DE PRÊT	Particulier : 2%HT, avec un Maximum de FCFA 50 000 HT Sociétés : 2%HT, avec un Maximum de FCFA 5 000 000 HT

11.14 – COMMISSION DE STRUCTURATION DE LIGNE	
11.15 – CAUTIONS ET AVALS DE TRAITES	1,5% par trimestre indivisible HT
11.16-FRAIS DE DOSSIERS CAUTIONS ET AVALS	2%HT, avec un Maximum de FCFA 5 000 000 HT
11.17 – AVANCE SUR DÉPÔT À TERME A CONCURRENCE MAXIMUM DE 90% DU MONTANT	Taux du DAT+1% sur la période à couvrir
11.18 – PENALTÉ DE RUPTURE DE CONTRAT DE CRÉDIT	5% sur l’encours restant à couvrir

XII – OPERATIONS AVEC L’ETRANGER	
12.1- ENCAISSEMENT CHÈQUE ET EFFET EN DEVISES	
12.1.1- EURO	
12.1.1.1- Frais de dossier	15 000
12.1.1.2- Commission d’encaissement	15 000 + frais DHL
12.1.1.3- Frais d’envoi	0,25% min 25 000
12.1.1.4- Provision pour retour de chèques impayés	35 000 + frais correspondant
12.1.1.5- Avis de sort/SWIFT	Franco
12.1.1.6 – date de valeur de crédit pour compte	30 jours pour l’Euro minimum
12.1.2- AUTRES DEVISES	
12.1.2.1- Commission de change	0,60%
12.1.2.2- Commission d’encaissement	0,2% min 25 000 + frais DHL
12.1.2.3- Avis de sort/SWIFT	15 000
12.1.2.4- Provision pour retour de chèques impayés	35 000 + frais correspondant
12.1.1.5 – date de valeur de crédit pour compte	30 jours pour l’Euro minimum
12.2- Emission d’effets en devises	
12.2.1- EURO	
12.2.1.2- Com de transfert	0,90%
12.2.1.3- Frais Swift	15 000
12.2.1.4 – Frais liés à l’autorisation de change	15 000
12.2.1.5- Frais escompte de chèque	1% du montant avec min 15 000 + frais DHL
12.2.2- AUTRES DEVISES	
12.2.2.1 - Frais de dossier	N/A
12.2.2.2 Com de transfert	0,90%
12.2.2.3- Frais liés à l’autorisation de change	10 000
12.2.2.4 –Frais Swift	15 000

Opération de transfert	
12.3.1-Client d groupe Orabank	
12.3.1.1 – commission d transfert	5 000
12.3.1.2.1 0 à 5 000 000	Franco
12.3.1.2.2 au-delà de 5 000 000	0,10% max 100 000
12.3.2- Non client du groupe Orabank	
12.3.2.1 – commission de transfert	5 000
12.3.2.2.1 0 à 5 000 000	Franco
12.3.2.2.2 au-delà de 5 000 000	0,15% max 100 000
12.3.1- EUR0	
12.3.1.1 - Frais fixe client	1,5% min 20 000
12.3.1.1.1 – non clients	1,75% min 25 000
12.3.1.2- Frais liés à l’autorisation de change	10 000
12.3.1.3- Frais swift	15 000
12.3.1.4- Autres frais (à préciser) dossiers	25 000
12.3.1.5- frais correspondant	10 000
12.3.2.1- Frais de dossier	25 000
12.3.2.2- Frais liés à l’autorisation de change	10 000
12.3.2.3- Frais Swift	15 000
12.3.2.4- commission clients	1,75% min 20 000
12.3.2.5.1 – commission non client	2% min 25 000
12.3.2.5.2 – frais correspondant	10 000
12.3.2.6- commission de change	0,25%
12.4- Transferts reçus de l’étranger	
12.4.1 Commission d’encaissement	Franco
12.4.2 Commission de change (hors zone franc)	Franco
12.4.3- non clients	10 000

XIII – REMISE CREDIT DOCUMENTAIRE	
13.1 – REMISE DOCUMENTAIRE IMPORT	
13.1.1- Commission de manipulation (frais de dossiers)	Clients : 15 000 • Non clients : 25 000
13.1.1.1- Commission d’ouverture	0,5% par trimestre (min 25 000)
13.1.2- Commission d’acceptation	Clients : 15 000 • Non clients : 25 000
13.1.3- Commission d’encaissement	Clients : 0,25% min 20 000 • Non clients : 0,5% min 20 000
13.1.4- Commission de transfert de document à une autre banque	(Cf-IV- commission de transfert)
13.1.4.1- retour document impayé	50 000 + frais DHL
13.1.5 Commission de transfert	5 000
13.1.6 Frais swift	12 000
13.2- REMISE DOCUMENTAIRE EXPORT	
13.2.1- Commission de domiciliation/dossier	0,15% min 10 000
13.2.2- Commission de négociation	0,25% min 20 000
13.2.3- Frais d’envoi Afrique	50 000
13.2.4- Frais d’envoi hors Afrique	50 000
13.2.5- Commission de dossier	50 000
13.2.6- Commission d’amendement	15 000
13.2.7 Commission d’encaissement	0,20% min 15 000
13.2.8 PDL	20 000
13.2.9- Frais d’impayé par valeur + PDL	50 000 + frais DHL
13.3- CREDIT DOCUMENTAIRE IMPORT	
13.3.1- OUVERTURE DE CREDOC	
13.3.1.1- Frais de dossier	2%HT, avec un Maximum de FCFA 5 000 000HT
13.3.1.2- Commission d’ouverture	0,5% par trimestre indivisible min 25 000
13.3.1.3- Frais SWIFT/TELEX	15 000
13.3.1.3.1- autre modification	50 000
13.3.1.3.2- commission d’annulation	150 0